

LE DOSSIER DU JOUR

Fusillés pour l'exemple

Ces soldats tués pour et par la France

En 14-18, 639 soldats ont été fusillés par leur propre camp. Ni des lâches, ni des traîtres, ils ont commis le seul crime d'avoir eu "peur face à l'ennemi". Leur réhabilitation est demandée.

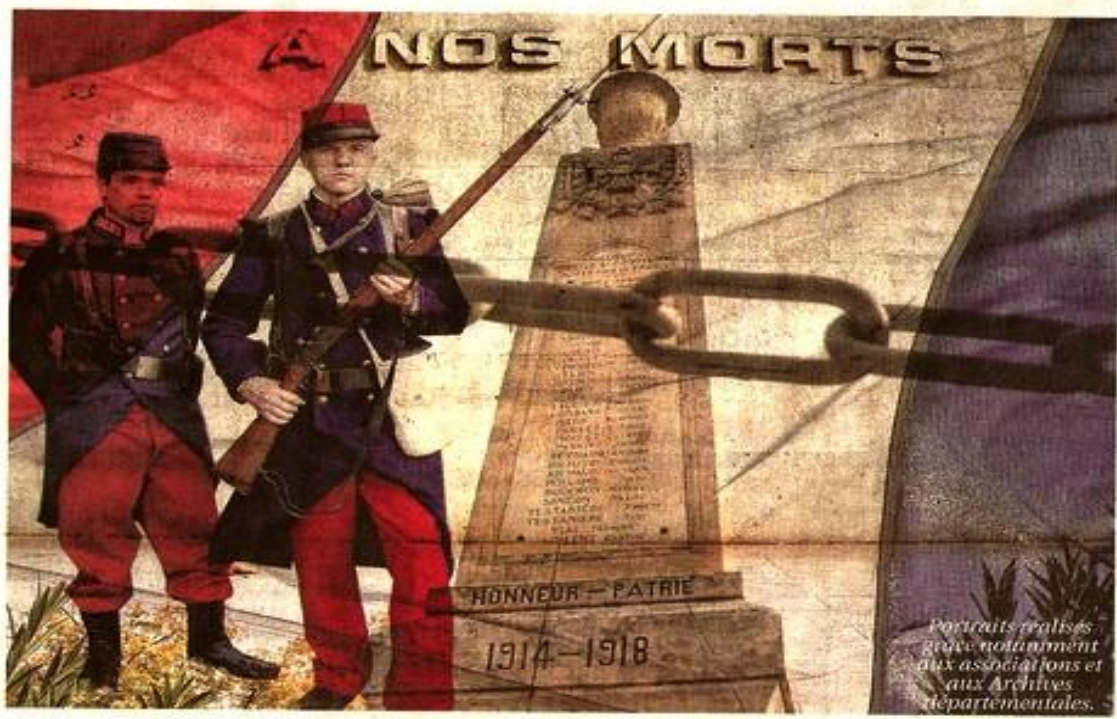
Laure GARETA

L.Gareta@laprovence-presse.fr

Août 1914, c'est la mobilisation générale. Des milliers d'hommes sont appelés au combat. Des soldats mais pour la plupart des agriculteurs, des ouvriers, des citoyens en âge de défendre leur patrie. Dans la boue, la peur et la mort, les Poilus combattent les troupes allemandes. Quatre ans durant dans les tranchées, ils ont affronté des conditions d'une violence inouïe. Les balles sifflent, les obus pleuvent, les corps s'entassent. La France subira le plus lourd tribut avec des millions de morts, disparus, blessés...

Dans cette boucherie militaire, une autre histoire se dessine. Sous l'horreur des bombardements, certains soldats tués pour la France et par la France. Ils s'appellent Jules, Alphonse et Louis. Ils sont, officiellement, 639 fusillés pour l'exemple. Ni des lâches, ni des traîtres, ils ont commis le seul crime d'avoir eu peur face à l'ennemi. Ils ont subi la double peine de la guerre et de l'humiliation. Après avoir été condamnés à mort par un tribunal militaire sommaire, ils ont tous été fusillés par les leurs. Et leurs familles prostrées dans la honte en ont subi les conséquences. "C'était un déshonneur terrible" explique Marc Pouyet, président de la Libre pensée 04. "Quand toute une troupe était accusée, ils tiraient au sort les condamnés à mort. Ils ont été accusés à tort. Ils avaient le droit de dire non et d'avoir peur."

Aujourd'hui, de nombreuses associations et élus demandent une réhabilitation collective de ces hommes, car plus de 100 ans après les faits, les témoins ont disparu, certains documents aussi, aucune révision individuelle n'est donc possible. "Tout le monde sait. Le film "Les sentiers de la gloire" de Kubrick en 1957 en faisait déjà état. On ne lâchera pas car la justice passe par la réhabilitation. Les Anglais l'ont fait, les Allemands aussi. En France, il y a toujours une réticence..."



Portraits réalisés
grâce notamment
aux associations et
aux Archives
départementales.

LES FAMILLES

Un monument en leur nom

"L'opprobre s'est répandu sur les familles. Il a fallu pour elles vivre avec ce déshonneur et cette infamie publique qui se sont ajoutés à la douleur de la perte d'un être cher. [...] Les plus hautes autorités de la République reconnaissent désormais qu'ils n'étaient point des lâches mais qu'ils étaient avant tout des victimes de la guerre. [...] Ils n'étaient pas coupables. Alors ils étaient innocents des crimes qu'on leur a attribués. Il faut les réhabiliter ! Notre honneur est notre droit, la justice nous est due." Cet extrait de l'appel à la République des descendants des familles des fusillés pour l'exemple publié pour la première fois en janvier 2017 a été signé par 28 familles auxquelles se sont, depuis, ajoutées 56 autres.

Une souscription a été lancée par l'association nationale Libre pensée pour ériger un monument sur la ligne de front en l'honneur de ces hommes. Ce monument devrait être inauguré en 2018.

Contact sur ce monument ☎ 03 23 64 05 27

11 NOVEMBRE

Ces associations proposent une commémoration pour la paix, organisée aujourd'hui à Château-Arnoux dans les locaux de la bourse du travail. Entrée libre et gratuite.

Dès 9 h, accueil et projection d'un court film "Les mutins de 1917"

10 h, une conférence-débat d'Hélène Hernandez, auteur du livre "Celles de 14" sur la condition des femmes.

12 h 30, buffet froid, animations et stands

15 h, dépôt de gerbes et prises de parole des associations au monument pacifiste Victorin Maurel

Contact
☎ 04 92 77 11 85
lpahp@orange.fr

POLITIQUE

Les Alpes mobilisées face à un gouvernement timide

Dans le département, les associations Libre Pensée 04, le mouvement de la Paix 04, la ligue des droits de l'homme, les anciens combattants (ANACR et ARAC) sont unis dans ce long combat de réhabilitation collective. Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la guerre 14-18, le Conseil départemental sous la présidence de Gilbert Sauvan, les conseils municipaux de La Palud-sur-Verdon, Pierrevert, Thorame-Basse et Thoard avaient adressé à la Présidence de la République un vœu portant sur cette exigence. En France, déjà 31 Conseils départementaux, 6 Conseils régionaux et 2000 conseils municipaux ont également fait cette même demande.

Aujourd'hui, l'appel est relancé pour ce 11-novembre au président Macron. Plusieurs élus se sont déjà penchés sur cette question. Lors de la commission de défense nationale et des forces armées du mercredi 4 octobre 2017, Christophe Lejeune, député de Haute-Saône, a interpellé Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées sur le sujet. "Il est quasiment impossible de réhabiliter les fusillés pour l'exemple d'un point de vue juridique.

En revanche, la réhabilitation mémorielle est en cours. Je vous renvoie notamment au site internet "Mémoire des hommes", qui aborde très concrètement le sujet. Le musée de l'armée consacre pour sa part une salle très riche aux fusillés de la Grande Guerre, et la Mission du Centenaire a soutenu de nombreuses initiatives. Le président Hollande a évoqué, en 2017, au Chemin des Dames, les fusillés pour l'exemple. On n'en parlait pas ; on en parle désormais, et c'est déjà une réhabilitation" a-t-elle répondu.

Contacté, le ministère des Armées nous a confirmé par la voix de son conseiller en communication qu'"une réhabilitation collective était juridiquement difficile. Par contre, une reconnaissance individuelle est possible si la famille en fait la demande avec les éléments d'archives dont elle dispose. Il y a de nombreux motifs et il faut travailler au cas par cas. La reconnaissance politique, civile, historique et militaire est établie. La partie juridique est plus complexe. Aujourd'hui ce n'est plus un tabou. Tout est public."

Si la réhabilitation "citoyenne et politique" est avérée, les familles attendent malgré tout un geste juridique.

► JULES, ALPHONSE, LOUIS : QUI ÉTAIENT-ILS ?

Le nom de ces trois Bas-Alpins figurent parmi les 639 fusillés pour l'exemple. Pendant la Grande guerre, ils ont été exécutés par l'armée française.

ALPHONSE FORTOUL

Matricule 96 lors de son recrutement, Alphonse Fortoul est soldat dans la 10^e compagnie du 157^e régiment d'infanterie alpine. Il est né à Revel en Ubaye le 21 avril 1893. Il sera fusillé dans la Meuse le 6 décembre 1914. Alphonse n'avait que 21 ans. Le Conseil de guerre de la 76^e division d'infanterie le condamna à mort pour "abandon de poste en présence de l'ennemi" le 13 novembre 1914, de vols aux préjudices d'inconnus et de désertion en présence de l'ennemi du 20 au 21 novembre. Arrêté par un poste de garde alors qu'il a une tenue civile sous sa tenue militaire, il a été ramené à son régiment d'où il tenta de s'échapper de nouveau. Il portait sur lui deux porte-monnaie, le sien et celui d'un mort allemand. Pour sa défense, il dénonça des coups de la part de son supérieur. Accusation que le capitaine nia après avoir dit de lui "qu'il était exaspérant par sa mollesse et sa lenteur à exécuter les ordres, peu intelligent, de caractère faible et apathique, ne réagissant pas contre les émotions et les épreuves de la campagne". L'humiliation était une des causes des désertions.

JULES CHEVALIER

Matricule 24 lors de son recrutement à Digne, Jules Chevalier est soldat dans le 6^e bataillon de chasseurs à pied. Jules est né à Saint-Michel l'Observatoire le 7 janvier 1881. Avant de connaître l'enfer des tranchées, il était cultivateur. Il est âgé de 33 ans le 21 octobre 1914 lors de sa condamnation à mort par le Conseil de guerre de la 29^e division d'infanterie. Il a été jugé et déclaré coupable d'"abandon de poste et désertion en présence de l'ennemi". Le 30 septembre 1914 dans l'après-midi, il est aux avant-postes. Selon le dossier de procédure, la 22^e compagnie du 6^e bataillon de chasseurs subit "la chute de quelques obus qui occasionne un léger mouvement de désordre à la suite duquel fut constatée la disparition de deux chasseurs". Six seront tués. "Chevalier déclare qu'il entendit des blessés crier. Alors, impressionné par ces cris, il se jeta dans le bois, s'y perdit et erra ainsi jusqu'au 3 octobre vers 16 h, n'osant sortir ni se montrer, ayant peur de se trouver dans les lignes allemandes". La peur comme argument a été rejetée lors de l'instruction.

LOUIS TOURNIAIRE

Matricule 943 lors de son recrutement à Marseille. Louis Tourniaire est soldat du 22^e régiment d'infanterie coloniale. Il est né à Forcalquier le 13 mars 1882. Il a 33 ans lors de son exécution dans la Marne après avoir été condamné à mort par le conseil de guerre de la 2^e division d'infanterie coloniale le 28 mars 1915. Il est accusé, dans la nuit du 23 au 24 février 1915, d'abandon de poste en présence de l'ennemi. Le régiment participe à une attaque massive visant une position allemande, déjà attaquée quatre fois sans succès. Cette nuit-là, les combats sont violents. "Le bilan est édifiant, sur un total de 35 officiers 5 officiers ont été tués, trois blessés et évacués, quatre blessés et prisonniers, quatre disparus, et sur les 2 842 hommes de troupe engagés, 117 ont été tués, 968 blessés et 531 disparus (tués ou faits prisonnier)". Aucun détail par contre sur ce qu'a fait précisément Louis. A-t-il fui ? Est-il resté figé sans pouvoir avancer ? Sa mort par exécution est à ajouter à celle des nombreux soldats tombés ce soir-là. À ce jour, Louis n'a pas son nom inscrit sur le monument aux Morts de Forcalquier.